

2016

LOGEMENTS TRANSITOIRES DU VAL DE LORRAINE

Rémi BERNARD
Directeur

Edith VOIRIN
Chef de service

Rue des 4 éléments
Bâtiment Delta Services
54340 POMPEY

Tél : 03 83 94 01 00

Courriel :
valdelorraine@asso-ars.org



MISSION

- Proposer à des populations en grande difficulté, des logements décents et meublés.
- Apporter par cette formule «meublé» une réponse la plus immédiate possible, se rapprochant d'une situation locative traditionnelle.
- Accompagnement social individualisé.

FINANCEMENT

ÉTAT Politique en faveur de l'inclusion sociale : accompagnement social

ÉTAT Allocation Logement Temporaire

Participation des usagers

CAPACITÉ

5 logements meublés dont :

1 logement sur Frouard

4 logements sur Pont-à-Mousson

ÉQUIPE

3 travailleurs sociaux
(action mutualisée avec le CHRS)

2,80 ETP

ACTIVITÉS 2016

Public

9 ménages logés sur l'année dont :

- 1 couple avec ou sans enfants
- 5 isolés avec enfants
- 3 adultes seuls

22 personnes représentant :

- 10 adultes
- 12 enfants

Flux

- 22 personnes admises
- 15 personnes sorties

Orientations des ménages à l'issue de la prise en charge

- 2 ménages admis en CHRS
- 3 ménages en logement autonome
- 1 ménage accueilli en famille

Durée moyenne de séjour : 7 mois

3 ménages présents au 31 décembre 2016, soit 7 personnes

SOMMAIRE

1	PREAMBULE	2
1.1	Les caractéristiques et fonctions du Logement Transitoire	2
1.2	Les fonctions du Logement Transitoire	2
1.3	L'accompagnement social global et la gestion locative adaptée	3
2	DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS.....	5
2.1	Typologie des ménages	5
2.2	Hébergement antérieur.....	7
2.3	Nationalité	7
2.4	Motif de la demande	8
2.5	Motif départ	11
2.6	Implantation géographique des ménages LT à l'issue de l'intervention.....	13
2.7	Durée de séjour	13
2.8	Situation par rapport au travail.....	14
2.9	Ressources des ménages.....	15
3	CONCLUSION	16

1 PREAMBULE

Le dispositif ALT correspond à une étape dans un parcours d'insertion et n'est pas une fin en soi. Ce dispositif s'inscrit également, selon les textes dans le cadre d'une logique d'hébergement d'urgence des ménages en difficultés. Il correspond aux situations de grande précarité (familiale, économique) et également pour les femmes victimes de violence.

1.1 Les caractéristiques et fonctions du Logement Transitoire

Ces logements sont des meublés répartis sur l'ensemble du territoire. La gestion locative est assurée par l'ARS (maintenance technique, bail, loyer, taxes, assurances, branchements divers, chauffage, etc....).

Les ménages accueillis s'acquittent mensuellement d'une participation financière forfaitaire auprès de l'association. Cette participation est variable selon la composition familiale.

Le loyer est couvert par l'Allocation de Logement Temporaire (ALT).

1.2 Les fonctions du Logement Transitoire

La vocation des Logements Transitoires est d'accueillir des ménages ou personnes seules en rupture d'hébergement et qui ne peuvent accéder rapidement à un logement autonome.

Ces publics ont souvent des ressources financières limitées ou précaires, cumulent d'autres problèmes sociaux et ont donc besoin de temps et d'aide pour ré accéder à un logement autonome.

Tous les types de composition familiale sont concernés : familles monoparentales en situation de rupture familiale, familles nombreuses et étrangères, personnes isolées ou couples, publics jeunes.

La situation de certaines personnes nécessite une période transitoire pendant laquelle elles peuvent reconstruire leur autonomie : c'est notamment le cas des publics qui sortent de prison, d'hôpital psychiatrique, de CHRS ou encore confrontés à des problèmes spécifiques (conduites addictives).

La problématique personnelle des résidants ne doit pas être complexe au point qu'elle compromette une gestion responsable de la vie quotidienne, que ce soit au niveau financier, psychologique, ou de relation avec l'environnement social. La potentialité que les bénéficiaires puissent trouver dans les six mois une réponse adaptée à leur problème, notamment de logement, conditionne l'admissibilité au logement transitoire.

Les délais d'obtention de logement auprès des bailleurs peuvent être relativement longs et le logement transitoire est une réponse en matière d'attente et d'accompagnement vers le logement autonome.

Le passage par le logement transitoire permet :

- de faciliter les conditions d'accès à un logement traditionnel (système de caution et de garantie, fiches de salaire etc.) représentant un frein pour nombre de personnes peu solvables, alors que cette contrainte est moins forte pour l'habitat meublé social.
- de procurer une étape de « logement école » avant l'accès à un logement locatif classique aux personnes n'ayant jamais bénéficié d'un logement autonome.

La vocation transitoire affirmée de ce dispositif doit représenter « un accueil souple qui constitue une étape dans un parcours résidentiel promotionnel ».

Lorsque la situation du résidant n'évolue pas favorablement et ne correspond plus aux conditions initiales d'accueil ou lorsque le résidant ne remplit pas ses obligations (impayés, troubles de voisinage...), le service recherche une autre solution adaptée.

Une épargne financière mensuelle est constituée par les personnes accueillies en prévision de la future installation en logement autonome (achat de meubles, caution, assurance, etc.).

1.3 L'accompagnement social global et la gestion locative adaptée

Le logement transitoire offre des garanties de respect et d'intimité aux occupants. Au delà de l'hébergement dont il bénéficie, chaque ménage bénéficie d'un accompagnement social individualisé. La collaboration des résidants avec le travailleur social dans la démarche d'insertion sociale est capitale et doit optimiser l'issue de la prise en charge.

L'accompagnement social global en logement transitoire est défini comme une action éducative centrée sur la personne, et qui agit sur l'environnement : elle vise son insertion globale dans la société.

La gestion locative adaptée se centre sur le rapport du ménage accueilli avec son habitat.

C'est une action éducative sur l'intégration dans l'immeuble et l'investissement du logement sous tous ses aspects (hygiène, organisation, démarches diverses, santé, justice, etc.).

Avant l'entrée dans le logement

- examen de la demande adressée par les services sociaux
- pré-entretien avec la famille (diagnostic)
- visite et proposition du logement

L'entrée dans le logement

- entretien avec la famille et le travailleur social
- signature du contrat d'occupation sur les droits et devoirs du ménage, remise des clefs
- aide à l'emménagement
- état des lieux, explications techniques sur le logement et information pour une meilleure maîtrise de la consommation des fluides.

Vie dans le logement

- quittancement des participations aux charges
- réception des encaissements mensuels des participations aux charges (souvent en espèces)
- relance éventuelle des retards pour participation aux charges
- médiation lors de conflits avec les voisins
- entretien du logement
- recherche de solutions de logement autonome adapté à la situation

Sortie du logement

- gestion des coûts de sortie (dégradations, impayés)
- remboursement de la caution
- négociation et préalable administratif au relogement
- aide à la préparation fonctionnelle au relogement (mobilier, repères, écoles, etc.)
- aide au déménagement.

Le dispositif d'hébergement

Aujourd'hui l'ARS gère un potentiel de 5 logements dans le diffus.

En 2016, le parc locatif des LT s'est quelque peu modifié puisque nous avons rendu 1 T4 sur POMPEY et repris un T3 sur FROUARD. Nous disposons de :

- 1 T2 sur Pont à Mousson (Bailleur privé)
- 1 T2 sur Pont à Mousson (Batigère)
- 1 T2 sur Blénod les Pont à mousson(Batigère)
- 1 T3 sur Pont à Mousson (MMH)
- 1 T4 sur Pompey (Batigère) rendu et remplacé par 1T3 à Frouard (SLH)

2 DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS

2.1 Typologie des ménages

Catégorie des ménages	2016			2015		
	ménages	adultes	enfants	ménages	adultes	enfants
Hommes isolés	1	1		0	0	0
Femmes isolés	2	2		2	2	0
Hommes isolés avec enfants						0
Femmes isolées avec enfant(s)	5	5	11	5	5	10
Couples sans enfant				1	2	0
Couples avec enfant(s)	1	2	1	1	2	1
total ménages	9	10	12	9	11	11

En 2016 comme en 2015, nous avons accueillis plus de femmes isolées avec enfants que de personnes isolées seules.

Des demandes motivées par des situations précaires:

- 9 ménages dont :
- 5 ménages pour des violences conjugales.
- 1 ménage pour expulsion locative.
- 2 ménages en rupture d'hébergement
- 1 ménage (Diogène)

Tranches d'âge	2016	2015	2016	2015
inférieur à 2 ans	1	1	5%	5%
02 à 03 ans	3	2	14%	9%
04 à 06 ans	3	2	14%	9%
07 à 11 ans	2	1	9%	5%
12 à 16 ans	3	4	14%	18%
17 à 18 ans			0%	0%
<i>sous total mineurs</i>	12	10	55%	45%
18 à 25 ans	2	5	9%	23%
26 à 35 ans	3	2	14%	9%
36 à 45 ans	2	2	9%	9%
45 à 56 ans	2	2	9%	9%
plus de 56 ans	1	1	5%	5%
<i>sous total adultes</i>	10	12	45%	55%
total	22	22	100%	100%

Aucun changement notable par rapport à 2015.

2.2 Hébergement antérieur

Hébergement antérieur des ménages	2016	2015	2016	2015
CHRS ou assimilé	2	3	22%	33%
Hôtel / Foyer logement	2	2	22%	22%
Logement personnel	2	1	22%	11%
Famille, amis	3	3	33%	33%
Squat, rue	0	0	0%	0%
total	9	9	100%	100%

Les 2 ménages (femmes victimes de violence) provenaient de logements personnels et d'hébergement d'urgence.

Notre priorité d'accueil aux femmes victimes de violences répond pleinement aux orientations qui nous sont faites par l'ensemble des SAO.

Les SAO des deux territoires s'impliquent pleinement dans les réponses et aides à apporter à ces femmes.

2.3 Nationalité

Nationalités	2016	2015	2016	2015
Française	17	21	77%	95%
CEE	1	1	5%	5%
Afrique du Nord	1		5%	0%
Afrique noire			0%	0%
Europe de l'Est	3		14%	0%
Antilles			0%	0%
total	22	22	100%	100%

Les ménages accueillis en 2016 sur ce dispositif sont majoritairement d'origine française (77%)

2.4 Motif de la demande

Motif de la demande en ménages	2016	2015	2016	2015
Conflits conjugaux	1	3	11%	33%
Rupture cohabitation - solidarité familial - amicale	5	3	56%	33%
Demandeurs d'asile régularisés			0%	0%
Errance - squats			0%	0%
Problèmes locatifs et d'hébergements	3	3	33%	33%
total	9	9	100%	100%

Motif de la demande en personnes	2016	2015	2016	2015
Conflits conjugaux	4	8	18%	36%
Rupture cohabitation - solidarité familial - amicale	12	8	55%	36%
Demandeurs d'asile régularisés			0%	0%
Errance - squats			0%	0%
Problèmes locatifs et d'hébergements	6	6	27%	27%
total	22	22	100%	100%

En 2016, le pourcentage de ménages victimes de conflits conjugaux a diminué de moitié par rapport à 2015 tandis que les problèmes locatifs restent identiques. Des demandes motivées par des séparations de couples dont deux sur fond de violences conjugales. Il y a eu 5 interpellations pour des ménages en rupture d'hébergement

A noter qu'il y a :

- Deux ménages qui ont bénéficié d'un suivi psychiatrique.
- Six ménages pour lesquels il a été nécessaire d'orienter ou d'accompagner l'accès aux droits.
- Un ménage pour lequel un accompagnement spécifique lié aux violences conjugales a été mis en place.

Exemple de situation :

Le 12 août nous sommes sollicités par le service social du secteur de Pont à Mousson pour prendre en compte la situation de Mme X et de son fils. Ils sont hébergés dans la famille et il convient de trouver une alternative.

Contexte :

Mme X est veuve depuis le 1^{er} juillet 2016. Elle était mariée depuis 26 ans avec M X ; union de laquelle est née 3 enfants : âgés respectivement de 26 ans ; 24 ans et 16 ans.

Elle est française et d'origine Malgache. Elle a une sœur en Australie, une sœur et un frère en Chine. Elle n'a pas de famille en France. Elle n'a par ailleurs aucune relation amicale ou familiale (hormis la famille de M). Son mari qu'elle décrit jaloux n'a jamais voulu qu'elle travaille qu'elle sorte qu'elle fasse des choses sans lui ; même les courses ils les faisaient toujours ensemble. Mme X n'a pas le permis de conduire et était isolée dans un petit village dans le toulousain.

Avec son mari et deux de ses fils, ils vivaient dans un village, dans une maison en location. Son mari est décédé au domicile, dès lors il était inconcevable d'y rester. Depuis, elle est hébergée avec son dernier fils chez sa belle sœur (sœur de son ex mari). Ils sont 5 dans un F3: la sœur de M X son mari leur enfant, la maman de Mme X et Mme X et son fils.

Sa belle famille l'a épaulé pour organiser les obsèques, rendre la maison (son mobilier est stocké dans un garage et sa belle mère paye la location) .Elle a débuté les démarches de succession. Mme X ainsi que toute la famille découvrent avec le décès de Mr X une situation d'endettement catastrophique

Enfants :

Depuis le décès de son papa, un des fils vit chez un de ses oncles et peut y demeurer jusqu'à ce qu'il puisse trouver une solution autonome.

L'aîné est marié a deux enfants et vit en logement sur le secteur de Nancy.

Le dernier des enfants vit avec sa maman et va entrer en 1^{ere} L. Auparavant, il était scolarisé à Toul au Lycée Majorelle. Il souhaiterait pouvoir intégrer le Lycée Chopin à Nancy qui propose l'option langue chinoise. Le rectorat est fermé ; il conviendra de les contacter pour rendre compte de la nouvelle situation et voir pour un établissement de rattachement pour la rentrée prochaine.

Situation financière et administrative :

Le mari de Mme X était auto-entrepreneur dans le secteur du transport routier depuis 2012. Il laisse de lourdes dettes avec deux entreprises successives : une première à son nom, une deuxième au nom de Mme.

Mme pensait être propriétaire d'une maison à Commercy dans laquelle ils ont vécu par le passé. Cette dernière a déjà été saisie avant le décès de Mr X et vendu pour couvrir une partie des dettes. Mme a plus de 10000 euros de dettes et la liquidation de l'entreprise à organiser.

Mme X semble découvrir toute la situation. Elle nous explique n'avoir jamais rien géré.

Elle est aujourd'hui sans ressources. Une demande de RSA est en cours mais son statut de « conjointe collaboratrice » risque de décaler son attribution. Elle est convoquée au JAO le 16

août. Nous avons d'ores et déjà contacté l'assistante sociale de la CAF pour voir les possibilités en terme d'aides et d'accompagnement spécifique. Le conseil départemental a pu débloquer un secours exceptionnel de 350 euros

Santé :

Dans ce contexte douloureux, Mme X et son fils ont été vu au CMP de Pont à Mousson. Après un premier rendez-vous, les professionnels de santé ont estimé qu'un suivi n'était pas nécessaire.

En conclusion :

Le contexte demeure complexe de par la promiscuité mais aussi du fait des enjeux familiaux. La belle famille de Mme X semble vouloir tout régenter et Mme X ne s'y retrouve pas. En même temps, elle a aucune famille ou même amis sur qui s'appuyer. Nous avons entendu aussi son fils expliqué que le contexte est tendu car sa tante se comporte avec lui comme si elle était un peu sa mère et l'infantilise quelque peu. Même si Mme X reconnaît que sa belle famille l'a bien aidé, elle ne peut plus rester chez eux.

Mme X a besoin d'être reconnue considérée et positionner dans sa place de chef de famille. Mme X est motivée et montre qu'elle a des capacités pour se mobiliser mais elle a besoin d'apprendre et surtout de croire en elle.

Mme X souhaite se maintenir sur le Val de Lorraine, pour rester proche de sa belle famille. Elle a conscience qu'elle a beaucoup à apprendre, elle ne voit pas s'éloigner ou même vivre dans une grande agglomération comme Nancy.

Au regard des éléments, nous préconisons un accueil en LT sur le Val de Lorraine pour elle et son fils.

Détails des problèmes locatifs et d'hébergement ménages	2016	2015	2016	2015
Sans hébergement			0%	0%
Expulsion	1	1	33%	33%
Impayés des loyers	1	1	33%	33%
Logement inadapté			0%	0%
Problèmes de convivialité			0%	0%
Aide à l'installation	1	1	33%	33%
total	3	3	100%	100%

2.5 Motif départ

Orientation des ménages à la sortie	2016	2015	2016	2015
C.H.R.S./LT/M. RELAIS	2	2	33%	40%
Logement	3	1	50%	20%
Accueil en famille ou amis	1	1	17%	20%
Inconnu		1	0%	20%
total	6	5	100%	100%
Encore suivis au 31/12/16	3	4		

En 2016, nous avons relogé trois ménages dans le parc privé.

Un retour à domicile, il s'agit d'une femme victime de violence.

Orientation des personnes à la sortie	2016	2015	2016	2015
C.H.R.S. /LT/M. RELAIS	7	6	47%	55%
Logement	5	2	33%	18%
Accueil en famille ou amis	3	2	20%	18%
Autre			0%	0%
Inconnu		1	0%	9%
total	15	11	100%	100%
Encore suivis au 31/12/16	7	11		

Exemple de situation :

Madame B et ses trois enfants ont été admis par notre service suite à des violences conjugales de la part de son dernier conjoint tout d'abord en CHRS éclaté pour Mme B seule, elle était alors enceinte. Elle accueillait parfois son fils aîné, hébergé par sa tante à Metz où il y fait toujours des études.

Mme B a ensuite récupéré son plus jeune fils resté chez son père dans le sud, où sa sécurité n'était pas assurée par un père qui rencontrait des problèmes personnels.

Nous l'avons accueillie dans un logement transitoire plus grand dès que Mme B a pu réunir tous ses enfants auprès d'elle.

La situation administrative régularisée, un budget stable ainsi que les démarches de divorce et de demande de garde des enfants engagés, nous a permis de faire des demandes de logement en direct sur la commune de Tomblaine. Secteur où Mme B souhaitait être relogée afin de se rapprocher des services médicaux nécessaires au suivi de deux de ses enfants et également augmenter ses chances de retrouver un emploi.

- Objectifs de la prise en charge, accompagnement :

Préparer la sortie du logement transitoire (état des lieux de sortie, solder le compte....)

Déménagement et installation de Mme B dans le nouveau logement.

Evaluer ses besoins matériels dans le logement (achat du mobilier complémentaire)

Prendre une assurance habitation

Organiser la signature du bail et l'état des lieux

Constituer le dossier APL

Faire les ouvertures de compteurs

Rétablir la situation administrative de Mme B par les démarches suivantes :

Informé la CAF et les différentes administrations du changement de situation

Informé la Préfecture du changement d'adresse

Organiser le changement d'école pour le plus jeune des enfants

Se repérer dans le nouveau secteur

Organiser le relai avec le service social de secteur

2.6 Implantation géographique des ménages LT à l'issue de l'intervention

Implantation géographique à la sortie	2016	2015	2014
Nancy et Couronne	1		0
Lunévillois	1		0
Val de Lorraine	4	4	5
Terres de Lorraine			0
Autres départements			1
Inconnue		1	1
total	6	5	7

La majorité des ménages sont relogés sur le Val de Lorraine.

2.7 Durée de séjour

Durée de Séjour sur les personnes sorties en 2016			
Nbre de journées réalisées	personnes	en jours	en mois
3 104	15	207	7

La durée moyenne de séjour en 2016 est de 7 mois contre 10 mois en 2015. Elle a diminué de trois mois par rapport à 2015. Une petite évolution dans les durées de séjour qui correspond pour la majorité à des accompagnements de familles relativement autonomes et proche de relogement.

Durée de Séjour sur sorties en pers	2016	2015	2014
Moins de 1 mois	6		0
De 1 à 6 mois	5	6	9
De 6 à 12 mois	4	5	1
De 12 à 18 mois			7
De 18 à 24 mois			0
Plus de 24 mois			0
total	15	11	17

2.8 SITUATION PAR RAPPORT AU TRAVAIL

Situation par rapport au travail	2016		2015	
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie
CDD	2	2		
CDI	1	1		
Sans emploi	9	3	11	7
En formation				
Poste d'Insertion				
Intérimaire				
Autres	1	1	1	
total	13	7	12	7

2.9 Ressources des ménages

Ressources des ménages	2016		2015	
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie
Sans ressource				
RSA	5	2	11	6
AAH				
Prestation Familial	2	1	1	
Chômage	1		1	1
Salaire	3	4		1
Autres	2		1	
Retraite	1	1		
Inconnue				
total	14	8	14	8

☒ Certains ménages bénéficient de plusieurs ressources

En 2016, aucun des ménages accueillis en Logements Transitoires disposaient d'un CDI ou d'un CDD.

Tous les ménages subsistaient grâce au RSA.

Un ménage bénéficiait d'une pension de retraite.

Un ménage percevait l'ARE.

3 CONCLUSION

L'évolution permanente du public accueilli au cours de ces dernières années nécessite une implication forte des professionnels pour adapter leur pratique, maintenir ou reconstruire des réseaux partenariaux adaptés comme l'UPPAM et le CMP et trouver des modalités d'accompagnement et des solutions à des difficultés toujours plus complexes.

Pour autant, nous pouvons noter que l'étape d'hébergement temporaire que nous proposons représente pour une majorité de personnes une solution adaptée et promotionnelle.

Toujours avec le même engagement et la même implication, les professionnels ont su apporter toute leur compétence et soutien à l'ensemble des ménages accueillis au cours de l'année 2016.

Je les remercie pour leur dynamisme, professionnalisme et leur solidarité.

Pour finir, je remercie le service administratif pour sa participation et contribution dans le déroulement des prises en charges des familles. Sa discrétion et disponibilité contribuent à la réussite de nos missions.

